

Groupes des contrôleurs d'assurance francophones

Réunion virtuelle (Webex) – 9 novembre 2021 – 13h – 15h15 (TU)

Compte rendu

Le président du GCAF ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Groupement.

Approbation du compte rendu de la rencontre du 22 septembre 2021

Aucune objection. Compte rendu approuvé.

Présentation des derniers développements au sein de l'AICA

Romain Passerot, secrétaire général adjoint de l'AICA, rappelle que l'AICA mène de front une grande diversité de travaux. Le plan stratégique 2020-2024 avait été rédigé en 2019, selon 4 axes principaux :

1- Surveillance globale des risques et participation à la stabilité financière

L'adoption du cadre holistique par l'IAIS a conduit à une approche différente, plus fine de la stabilité financière. Auparavant, cette approche était surtout axée sur les 9 groupes mondiaux systémiques ou G-SII¹. La nouvelle approche (cadre holistique) est axée sur les activités systémiques par opposition aux groupes ou entités systémiques), et permettra de toucher des petits assureurs (locaux ou régionaux et non plus mondiaux) dès lors qu'ils ont une activité systémique au niveau de leur région.

La crise Covid de 2020 a conduit à des discussions lors du comité exécutif de septembre, portant entre autres sur les spécificités des marchés émergents et comment mieux les prendre en compte. Une réorientation de la vision de l'IAIS en a découlé et un rapport spécifique avec des analyses quantitatives et qualitatives sera édité d'ici le 25 novembre 2021.

2- Agenda post-crise (après 2008)

Notamment, le renforcement de la supervision. Après une période de stabilité de 5 ans (2019–2024), certains PBA (principes de base d'assurance) seront révisés, en particulier les PBA quantitatifs 14 et 17 qui portent sur la valorisation des éléments du bilan (actifs et passifs), et sur la solvabilité ; la norme globale de solvabilité pour les groupes d'assurance, ou ICS — Insurance Capital Standard —

¹ G-SII, Global Systematically Important Insurers. Une liste de 9 assureurs systémiques mondiaux (AXA, Allianz...) avait été publiée en 2013 par le Conseil de stabilité financière (FSB, *Financial Stability Board*), puis annuellement actualisée jusqu'en 2017, année où le FSB a décidé de suspendre la publication de cette liste dans l'attente des résultats des travaux de l'AICA sur le cadre holistique.

ne fait pas encore l'objet d'un consensus. Les premiers résultats concernant plusieurs options possibles d'ICS ont été reçus et vont être analysés.

3- Assistance aux membres dans l'évaluation de leurs risques

La crise Covid a entraîné une transformation et une accélération de certains risques : risques digitaux par exemple, ou risques liés aux changements climatiques. Cela a amené l'AICA à réexaminer ses priorités : une nouvelle feuille de route 2022-2023 va être discutée lors de l'ExCo du 10 novembre. Des décisions ont déjà été prises concernant les risques climatiques, avec la mise en place récente d'un groupe de travail senior ayant pour vocation de définir la direction que prendra l'AICA sur ce sujet.

4- Assistance aux membres dans la mise en œuvre des standards de l'AICA

Pour cela, l'AICA fait appel à des partenaires externes comme l'A2ii, ou rédige des « documents de mise en œuvre » — « *Application Papers* » — qui donnent beaucoup d'exemples.

Focus sur des sujets particuliers

La crise actuelle a créé des sujets, notamment :

- La protection adaptée aux différents types de population : un groupe de travail a été mandaté pour rassembler des données et voir ce qui est fait en matière de couverture (et notamment veiller à ce qu'il n'y ait pas d'absence de couverture). Les réponses seront prudentielles, mais pas uniquement, car le privé et public devront agir ensemble ;
- Travail sur la transformation digitale : avec la mise en place d'un forum Fintech, qui donnera des recommandations aux membres, à la suite de ses analyses.

Romain invite tous les membres à participer à l'assemblée annuelle et à la conférence générale annuelle de l'AICA qui se tiendront du 15 au 18 novembre.

Une remarque est faite concernant la faible participation des pays émergents membres de l'AICA à la collecte de données de la part des superviseurs dans le cadre de l'exercice de contrôle qualité mondial. Le rapport annuel de l'AICA pour 2019, adopté par le comité exécutif de septembre 2021, indique que seule l'Afrique du Sud a participé à l'enquête. Pour l'année 2020, le Maroc a aussi participé à l'enquête, ce qui laisse néanmoins subsister une participation africaine trop faible. À la suite de ce constat, il a été suggéré de mener des entretiens bilatéraux avec les pays émergents pour rendre les tableaux à remplir moins « intimidants ».

Présentation A2ii (Access to insurance initiative)

L'initiative Accès à l'assurance a été fondée il y a plus de 10 ans par plusieurs organisations dont l'AICA, avec comme mission de renforcer la capacité des contrôleurs d'assurance à promouvoir l'assurance inclusive et responsable.

Leurs activités principales sont entre autres les formations (en assurance inclusive, actuarielle) les dialogues avec les contrôleurs et les entités publiques.

En 2021, A2ii a :

- mis en œuvre une plateforme d'apprentissage en ligne (connect.a2ii) ;
- eu des échanges avec 150 participants de 45 pays, membres de l'AICA sur les sujets comme IFRS 17, l'assurance indicielle, l'assurance santé et besoin de protection en période de pandémie, les risques climatiques ;
- terminé la seconde édition du laboratoire d'innovation en assurance inclusive avec Argentine, Inde, Maroc, Rwanda et débuté la troisième édition en octobre avec le Costa Rica, Grenade, la Zambie et le Zimbabwe.

Il est demandé si une édition francophone des laboratoires d'innovation est prévue, ce qui serait intéressant vu la richesse des échanges informels. Mariella confirme que la volonté est présente, mais se heurte encore à la question du financement.

(Présentation A2ii complète en annexe)

Couverture des catastrophes naturelles – Modèle marocain

Le Maroc a connu diverses catastrophes naturelles par le passé que ce soit des séismes ou des inondations. La couverture financière des risques catastrophiques a été élaborée pour couvrir les biens et les personnes contre les catastrophes naturelles, le terrorisme, les émeutes et les mouvements populaires.

La mise en place de ce régime s'est heurtée à des défis et a mis en place un certain nombre de solutions en réponse.

(Présentation détaillée jointe en annexe)

Des échanges ont suivi, entre autres sur les points suivants :

- Prise en compte dans ce modèle des évolutions futures liées aux changements climatiques : le modèle élaboré a subi plusieurs tests, des mesures régulières sont effectuées et des mises à jour selon des observations historiques incluses dans la version actuelle. Cependant difficile de prévoir l'avenir de façon précise ;
- Le fonds de solidarité contre les événements catastrophiques (FSEC) a pour mission d'indemniser les victimes et il ne distribue pas de dividendes en tant qu'entité publique ;
- Les indemnisations sont des garanties dommage, qui sont limitées par contrat.

Point sur les travaux du SIF

L'ACPR fait un point sur les derniers travaux menés dans le cadre du Sustainable Insurance Forum (SIF – Forum de l'assurance durable) créé en 2016 par les Nations Unies, en partenariat avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA).

- 1- Document sur la supervision des risques liés aux changements climatiques dans le secteur de l'assurance

Le Forum de l'assurance durable a publié un document d'application sur la supervision des risques liés au climat dans le secteur de l'assurance, qui fournit aux contrôleurs d'assurance des outils concrets pour renforcer encore leurs efforts d'évaluation et de traitement des risques liés au changement climatique. Il énonce

également des recommandations et des exemples de bonnes pratiques conformes aux Principes fondamentaux de l'assurance de l'IAIS (ICP).

Les sujets suivants entrent dans le champ d'application du document :

- Examen de surveillance et rapports
- Gouvernance d'entreprise
- Gestion des risques, y compris l'analyse de scénarios et les tests de résistance
- Investissements
- Divulgations.

Informations détaillées sur le site du SIF :

<https://www.sustainableinsuranceforum.org/publication/sif-implementation-of-tcfd-recommendations-by-insurance-supervisors-and-regulators/>

- 2- Mise en place des recommandations de la force d'intervention par les contrôleurs et régulateurs en assurance (Taskforce for Climate-related Financial Disclosures - TCFD-)

Le Forum de l'assurance durable a publié un document décrivant les pratiques de surveillance et réglementaires dans la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat. Ce document s'appuie sur la reconnaissance du Forum des recommandations de la TCFD en tant que cadre de divulgation pour les risques climatiques.

Informations détaillées sur le site du SIF :

<https://www.sustainableinsuranceforum.org/publication/application-paper-on-the-supervision-of-climate-related-risks-in-the-insurance-sector/>

- 3- Les risques naturels liés au secteur de l'assurance

Une importante étude de cadrage entreprise par le Forum sur l'assurance durable (SIF) du PNUD, « SIF Scoping Study: Nature-related Risks in the Global Insurance Sector », a recommandé que le secteur de l'assurance et de la réassurance élabore de meilleurs outils de données et d'analyse, des mesures et des indicateurs pour évaluer et mesurer les risques liés à la nature.

Il indique qu'il est nécessaire d'approfondir la compréhension et de sensibiliser les entités réglementées aux risques liés à la nature et recommande que l'industrie ventile les risques liés à la nature au niveau des actifs par régions, sous-régions et pays ainsi que par types de risques.

Les membres et partenaires du SIF, des experts et des participants de l'industrie ont contribué à cette étude exploratoire. L'étude a utilisé une méthodologie de recherche mixte et une enquête auprès de 108 participants du secteur de l'assurance dans 32 pays, dont 57 % étaient des assureurs et des réassureurs, 10 % des associations du secteur de l'assurance et 5 % des courtiers d'assurance. Il visait à évaluer les risques financiers des pertes liées à la nature et à évaluer comment les contrôleurs d'assurance et les compagnies d'assurance réagissent à ces risques.

Plus d'informations :

<https://www.sustainableinsuranceforum.org/the-worlds-insurance-industry-needs-to-deepen-its-understanding-of-nature-related-loss-study/>

Amendement des statuts du GCAF et élections pour la présidence et vice-présidence du groupe

Amendements à la charte

Quelques approbations ont été reçues, mais aucune objection n'a été faite.

Julien Reid propose de ne pas spécifier les noms des représentants à l'article 7, mais plutôt les juridictions pour plus de souplesse en cas de départ de la personne de l'autorité qui l'employait.

- La charte amendée transmise aux membres avant la rencontre avec la précision proposée par Julien Reid en séance est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Élections du président et des vice-présidents

Le secrétariat a reçu les candidatures suivantes :

Présidence :	ACAPS Maroc
Vice-Présidence :	AMF Québec DNA Togo
Secrétariat :	ACPR France

Les candidatures sont soumises à l'approbation de l'assemblée.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Julien Reid, président sortant remercie les membres de l'honneur qui lui a été donné de présider le groupe pendant 2 ans, ainsi que les conférenciers qui ont partagé leurs expériences donnant ainsi un nouvel élan et une belle synergie entre tous les membres.

Siham Ramli de l'ACAPS Maroc remercie les membres de la confiance qui lui est accordée et assure qu'elle fera en sorte que le travail fructueux entrepris puisse continuer.

Max Assignon de la DNA du Togo remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée par le GCAF pour sa nomination à la vice-présidence.

François Tempé de l'ACPR remercie les membres pour leur confiance renouvelée et leurs participations aux travaux du groupe.

Nombre de rencontres pour 2022

Il est suggéré de tenir 3 rencontres pour 2022 :

- une réunion virtuelle au printemps,
- une autre en juin
- et l'assemblée générale annuelle en novembre, en présentiel si les conditions le permettent. Les réunions virtuelles se tiendraient en évitant si possible leurs chevauchements avec les réunions trimestrielles des comités de l'AICA.

Prochaines rencontres : Les nouvelles dates seront communiquées quand elles auront été déterminées.

Le président remercie les membres du GCAF pour leur participation.

Levée de la rencontre à 15 h 15 TU.